



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

BRAS, le 15 mars 2024

## ARRÊTE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT RUE HENRI FABRE N°2024-052

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,  
**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'entreprise ZIG ZAG SIGNALISATION représentée par Monsieur WOLFER Willy 683 Boulevard Lery 8314 Six Fours- les- Plages 83418 HYERES, dans le cadre de travaux d'aménagement du centre-village rue Henri Fabre,

**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux

### ARRÊTE

**Art. 1 :** En raison de l'aménagement du parking des jardins et du Belvédère rue Henri Fabre, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant **le jeudi 21 mars 2024** :

**Rue Henri Fabre :**

- L'ensemble du parking « belvédère » situé en face du n°41 au n°53 : sauf aux véhicules des entreprises
- parking paysagé des jardins : **Uniquement** sur les emplacements démunis de blocs roues.

**Art.2 :** Des barrières seront installées pour permettre l'application du présent arrêté. La pré-signalisation est à la charge du pétitionnaire.

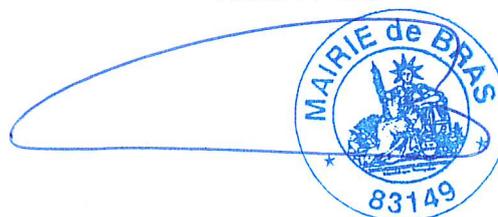
**Art.3 :** L'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION, sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

**Art.4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

**Art.5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Willy WOLFER représentant l'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION
- Monsieur le responsable des Services Techniques.

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité